

Mesdames, Messieurs les Professeurs
d'EPS, animateurs de l'Association
Sportive Scolaire,
S/C de Mesdames, Messieurs les Chefs
d'Établissement,
Président(e)s de l'Association Sportive

Angres, le 30/03/2021

Objet : : **Savoir rouler à vélo**
Développement des APPN
et VTT UNSS

N/Réf : FR / ES / SL

Dossier suivi par :
Eric SAILLIOT – Le
conseiller technique
auprès de l'IA-DASEN -
Directeur adjoint de
l'UNSS Pas-de-Calais

Mesdames, Messieurs les Professeurs d'EPS,
animateurs de l'Association Sportive Scolaire,

Dans le cadre du « savoir rouler à vélo » lancé par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le service départemental UNSS du Pas-de-Calais, en lien avec le projet « savoir rouler ensemble en compétition » s'associe à ce projet ministériel.

Initialement prévu pour les enfants du cycle 3 (CM et 6ème), ce projet reste ouvert à tous les collégiens qui désirent perfectionner leurs compétences et leur sécurité sur le vélo et obtenir ainsi leur attestation « savoir rouler ».

Ce projet démarre dès cette année et se terminera à la fin de l'année scolaire 2022.

Cette attestation sera obtenue suite à la validation de 3 compétences :

- a) Savoir pédaler : se propulser, s'équilibrer, freiner ;
- b) Savoir circuler : se déplacer en groupe, communiquer, respecter le code de la route en milieu sécurisé ;
- c) Savoir rouler à vélo : se déplacer en sécurité en milieu réel, sur la voie publique.

Ces trois compétences construites et adaptées pour le cycle 3 restent d'actualité pour certains de vos élèves de collèges qui devront bénéficier d'apprentissages spécifiques.

Cependant pour la grande majorité de votre population, le bloc 3 demeure l'essentiel de l'enjeu de formation.

Pour rappel :

Des collégiens qui ont l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) ont l'équivalence des compétences 1 et 2 du savoir rouler à vélo.

Seule la validation du bloc 3 (compétence 3) permet la délivrance de l'attestation.

Toutes les informations, fiches pédagogiques, livret individuel avec les compétences à certifier sont disponibles sur le site ministériel via ce lien : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/presentation>

Ce même site vous permet aussi de certifier vos élèves et de délivrer leur attestation. Cependant cette démarche est fastidieuse et vous oblige à utiliser certaines données personnelles.

C'est pourquoi le service départemental UNSS du Pas-de-Calais vous propose par le biais d'une simple inscription sur OPUSS d'éditer ces attestations et de vous les envoyer.

Pour la fin de l'année scolaire 2021, 2 sessions d'inscriptions vous seront proposées :

1. SAVOIR ROULER SESSION 1 : jusqu'au jeudi 22 avril 2021 - 13 h00
2. SAVOIR ROULER SESSION 2 : jusqu'au jeudi 24 juin 2021 - 13 h 00

Accessibles via ce lien ; <https://www.unss.org/> .

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site unss.org via ce lien : <https://opuss.unss.org/article/73244>

Enfin, des formations spécifiques pour les enseignants, désireux de se lancer dans ce projet, pourront être proposées à tous ceux qui en feront la demande et une liste de partenaires (sécurité routière, club cyclo,..) susceptibles d'intervenir à votre demande vous parviendra dès l'édition par le Ministère.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Professeurs d'EPS, animateurs de l'Association Sportive Scolaire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais
Conseiller technique auprès de l'IA-DASEN



Frédéric ROSELLE